

## ENVIRONNEMENT

**Le développement durable dépasse le simple discours institutionnel pour se traduire en actes, que ce soit en interne ou dans l'accompagnement de nos clients. Ainsi, nous :**



*"Des actions tangibles en faveur du développement durable"*

[Configurer les cookies](#)

nous réalisons une veille réglementaire environnementale, sensibilisons les collaborateurs aux éco-attitudes et écogestes et fournissons un livret « Environnement » au personnel d'I.C Entreprises et aux sous traitants sur chantier afin de le leur faire connaître et respecter les démarches environnementales comme :-Le tri des déchets

- ✓ Le stockage et la manipulation de produits dangereux
- ✓ Les diminutions des consommations d'eau et d'énergie
- ✓ Le contrôle du bruit
- ✓ Le respect des exigences légales et besoins spécifiques de nos clients en matière de développement durable.
- ✓ Le choix de produits et matériels à faible impact sur l'environnement, dans la mesure du possible.

Ces engagements quotidiens sont inscrits dans notre [politique-environnementale-2015](#).